

COVID-19

PLAN DE PREVENTION SANITAIRE

INTRODUCTION :

En raison de la pandémie de COVID-19, BELTOISE EVOLUTION a revu, sans attendre, les modes opératoires applicables à toutes ses activités dans le but de :

- Assurer la protection maximale de toute personne accédant à l'un de ses sites et/ou participant à l'une de ses activités (Formation, Evénements, Pistes)
- Donner toute assurance à ses partenaires (clients, fournisseurs, visiteurs) et à son Personnel quant au déploiement de toutes les mesures de sécurité sanitaire recommandées (et même au-delà lorsque les circonstances l'exigent)
- Protéger sa responsabilité civile d'employeur, d'Organisme de Formation et d'Organisateur d'Evénements

Les principes qui ont gouverné cette révision sont les suivants :

- Application stricte des consignes sanitaires édictées par les Pouvoirs Publics, et plus particulièrement des mesures barrière et de distanciation physique
- Détection précoce et isolement immédiat des personnes symptomatiques



SOMMAIRE :

Les processus suivants seront décrits :

1. ACCUEIL
 2. ORGANISATION DES SALLES DE COURS, DE REUNION OU D'ÉVENEMENTS
 3. ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION PRATIQUE A BORD DES VEHICULES
 4. ORGANISATION DES REPAS
 5. TRAITEMENT DES OBJETS, DOCUMENTS ECHANGES
 6. DESINFECTIONS REGULIERES
 7. GESTION DES MATERIELS USAGES
 8. DEPLOIEMENT DES MESURES SUR NOS AUTRES SITES (17 et 69)
 9. DEPLOIEMENT DES MESURES LORS D'INTERVENTIONS SUR SITE CLIENTS OU CIRCUIT LOUE
 10. GESTION DES SOUS-TRAITANTS
 11. COMMUNICATION
 12. EVOLUTION
- AVERTISSEMENT

1. ACCUEIL

Dans les circonstances actuelles, il est indispensable de renforcer les conditions d'accès à nos sites, à nos formations et à nos événements.

Aussi sur le site de Trappes, il sera aménagé un parcours d'accès aux bâtiments à partir de l'espace de stationnement des véhicules, comportant un passage obligé par un « sas d'accès » dans lequel toute personne souhaitant accéder :

- Se verra contrôler la température, au moyen d'un thermomètre sans contact
- Sera invitée à se laver une première fois les mains avec une solution hydro alcoolique
- Recevra, en fonction du motif de sa visite, masque(s) et éventuellement gants
- Fera l'objet d'un enregistrement électronique (Nom et coordonnées téléphoniques) pour pouvoir être jointe en cas de besoin et pour les participants aux formations, signera la feuille d'émargement.

Ces dispositions s'appliqueront à toute personne devant accéder aux infrastructures de BELTOISE EVOLUTION, c'est-à-dire :

- Au Personnel
- Aux participants à nos formations et à nos événements (et dans ce dernier cas, au staff organisateur)
- Aux visiteurs, livreurs, postiers, agents d'entretien, sous-traitants, ...

Le refus de se soumettre à ces conditions d'accès entraînera une interdiction de pénétrer dans la zone ainsi protégée du site.

Chaque fois que ceci sera possible, la réception des livraisons ainsi que la dépose et l'enlèvement du courrier se feront en amont du sas de contrôle des entrées pour simplifier les procédures.

Si, à l'occasion du contrôle d'accès, une température anormale ou l'un quelconque des signes permettant de suspecter l'existence du virus sont détectés, la personne concernée sera immédiatement mise à l'isolement et les mesures adéquates seront prises (surveillance-assistance et renvoi à la maison ou appel des services d'urgence selon le besoin).

Le « sas d'accès » sera ouvert sous le contrôle de BELTOISE EVOLUTION aux heures prévues de flux d'accès significatif (arrivée du personnel, arrivée des participants). En dehors de ces heures, le sas sera fermé et l'accès impossible sauf à se signaler au moyen d'une sonnerie d'appel installée en amont du sas, pourvue d'un panneau d'information reprenant cette consigne. L'appel déclenchera l'intervention d'un personnel de BELTOISE EVOLUTION, habilité, qui procédera aux contrôles d'accès tels que décrits plus haut et permettra, le cas échéant, l'accès au site dans les conditions de sécurité prévues.

Les personnes autorisées à accéder recevront les masques (et éventuellement les gants) selon les activités (qui en détermineront également le nombre) qu'elles seront amenées à effectuer dans la zone protégée et seront dirigées selon l'objet de leur visite vers un deuxième lieu d'accueil :

- Le lieu d'accueil pour les participants à nos formations et événements
- Le lieu de réunion pour les visiteurs
- Le lieu de dépose et/ou d'enlèvement pour les livreurs, postiers, ...
- Le lieu d'exercice de la prestation pour les sous-traitants



Dans les convocations adressées aux participants à nos stages de formation ainsi que dans les confirmations adressées aux promoteurs d'événements utilisant les infrastructures de BELTOISE EVOLUTION, il sera rappelé d'éviter une participation à ces initiatives, aux personnes présentant une fragilité particulière pouvant les rendre plus vulnérables à une exposition éventuelle au virus (hypertension, diabète, fragilité respiratoire...).

Le respect du secret médical impose toutefois aux personnes concernées d'assumer elles-mêmes cette responsabilité qui ne saurait échoir à BELTOISE EVOLUTION.

Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront répartis sur tout le site et notamment à l'entrée de tous bâtiments et salles de cours, de réunion et d'événements. L'affichage des consignes (gestes barrières, hygiène, distances, port du masque) sera présent dès le sas d'entrée et amplement déployé sur tout le site.

Dans les lieux d'accueil des participants aux stages et aux événements, les distributeurs automatiques de boissons seront condamnés et la collation de bienvenue (thé, café, jus d'orange, viennoiseries) sera organisée en plateaux individualisés composés et servis par le personnel d'accueil de BELTOISE EVOLUTION, équipé en conséquence.

Les fontaines à eau seront également condamnées et des bouteilles individuelles seront fournies.

2. ORGANISATION DES SALLES DE COURS, DE REUNION OU D'ÉVENEMENTS

Le respect de la distanciation physique est particulièrement important en salle compte tenu du rassemblement de plusieurs personnes en un lieu confiné et de la durée des sessions et présentations.



BELTOISE EVOLUTION dispose de nombreuses salles sur ses sites dont certaines sont de grande dimension. L'utilisation de ces dernières sera toujours privilégiée quel que soit le nombre de participants, car l'organisation au sein d'une surface importante facilite grandement le respect des distances de sécurité.

Les salles utilisées seront toujours aménagées spécifiquement selon cet objectif en recourant à l'espacement des tables, à leur occupation par un nombre limité de personnes, à leur disposition en quinconce ou à toute autre modalité permettant le respect d'une distance minimale d'1 mètre 50 entre les personnes. Dans cette situation, le port du masque ne sera pas requis par BELTOISE EVOLUTION mais sera laissé à la libre appréciation des participants.

Un affichage de la capacité maximale sera présent sur la porte d'accès de chacune des salles de cours, de réunion ou d'événements. Cette capacité a été calculée en fonction de la norme des 4 m² par individu.

Une distance minimale de 2 mètres sera organisée entre le formateur (ou l'orateur pour les événements) et les participants. Le(s) formateur(s) (ou orateur) ne sera, dans ces conditions, pas tenu de porter le masque mais il pourra, s'il le souhaite, porter une visière (fournie par BELTOISE EVOLUTION). Des précautions particulières seront prises en cas d'utilisation de micros (nettoyage avant transmission, utilisation d'un micro baladeur éventuel, protégé, et sur perche).

Pour les rendez-vous, les visiteurs seront accueillis en salle de réunion (d'une taille adaptée au nombre de participants) et non plus dans les bureaux individuels du personnel visité de BELTOISE EVOLUTION. Les mêmes règles de distanciation seront strictement appliquées. Toutefois, BELTOISE EVOLUTION recommandera chaque fois que possible l'utilisation de la visioconférence si une visite n'est pas indispensable et maintiendra l'encouragement à son personnel de recourir au télétravail si (et lorsque) sa présence sur site n'est pas indispensable.

Le cas particulier des formations en salle sur simulateur de conduite ne permettra pas le respect des distances de sécurité. Ces sessions requerront donc le port obligatoire du masque par les participants et du masque (et éventuellement de la visière) par le formateur. Les gants seront requis pour l'accès au poste de conduite et celui-ci sera désinfecté (par l'utilisation de spray et/ou de lingettes) à chaque changement de conducteur.

TOUTES les salles seront équipées de distributeur(s) de gel hydro alcoolique pour un lavage régulier des mains, en plus de ceux – sur pied – installés à l'entrée de chaque bâtiment.

L'accès au bâtiment administratif et à la salle de réunion qui s'y trouve sera réservé au personnel de BELTOISE EVOLUTION et à ses visiteurs (en salle de réunion) ; les stagiaires ou les participants aux événements n'y auront plus accès.

Si, en raison d'un nombre important de participants, aucune salle n'était en mesure d'être organisée pour un respect des distances de sécurité, l'organisation serait reportée ou redimensionnée (scindée) en plusieurs organisations distinctes.

Les cas échéant, un aménagement de l'alternance des ateliers pratiques et théoriques (en salle) pourrait être proposé, pour réduire la taille des groupes et les contacts potentiels.

Enfin, compte tenu des incertitudes qui prévalent en ce moment quant à une possible contamination par les systèmes de climatisation, ceux-ci seront inactivés dans toutes les salles et celles-ci disposant toutes de fenêtres ouvrant sur l'extérieur, il sera fait appel uniquement à la ventilation naturelle.

3. ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION PRATIQUE A BORD DES VEHICULES

BELTOISE EVOLUTION conservera le principe pédagogique d'avoir toujours le formateur à bord du véhicule lors des exercices pratiques sur piste et/ou sur route.

Que ce soit dans les véhicules de tourisme, dans les véhicules utilitaires légers ou à bord des poids lourds, le respect de la distance de sécurité entre les occupants, quel qu'en soit le nombre, ne peut pas être assuré. C'est pourquoi le port des masques (et éventuellement des gants) distribués lors de l'accès sera **obligatoire** tant pour les participants que pour le formateur. Le formateur disposera en outre d'une visière qui lui permettra d'abaisser le masque lors d'explications plus longues pour assurer aux participants, une bonne compréhension de ses propos.

Un lavage des mains avant et après la conduite au moyen du gel présent à bord – sous le contrôle du formateur – peut, le cas échéant, dispenser du port des gants à bord des véhicules.

S'il est choisi de porter les gants, avant de les enfiler, un lavage des mains au gel hydro alcoolique sera **obligatoire**. Il sera rappelé à cette occasion que même revêtues de gants, il est déconseillé de porter les mains au visage (qui constitue au niveau du nez, de la bouche et des yeux, la porte d'entrée privilégiée du virus).

Un flacon de gel et un spray de désinfectant seront toujours disponibles à bord du véhicule, l'opportunité de leur utilisation plus fréquente étant sous la responsabilité du formateur. Toutefois, à chaque changement de conducteur, les surfaces de contact seront désinfectées au moyen du spray présent à bord, ceci sous la responsabilité du formateur en charge de l'équipage.



Les personnes à chevelure abondante seront priées de porter une charlotte (contact avec les appuie-têtes).

La dotation de masques et de gants effectuée à chaque participant lors de l'accueil permettra un changement de masque et de gants à la mi-journée. Des consignes strictes seront données pour le jet des dispositifs usagés tant à la mi-journée qu'en fin de journée, dans les poubelles prévues, installées et identifiées à cet effet. Celles-ci disposent d'un couvercle actionnable au pied pour éviter tout contact manuel.

A bord des véhicules, climatisation et ventilation (et plus encore recirculation d'air) devront être coupés, en privilégiant l'entrouverture des glaces latérales pour assurer la ventilation de l'habitacle.

Les clefs des véhicules seront placées sous la responsabilité du formateur de l'équipage et seront manipulées uniquement par lui et par le responsable de parc à l'occasion de leur entretien, après application des précautions de désinfection.

4. ORGANISATION DES REPAS

A l'heure de cette première révision des dispositions sanitaires, la réouverture des hôtels et restaurants est autorisée.

Sur le site de Trappes, pour minimiser tout risque, il sera néanmoins fait appel pour le déjeuner à un traiteur sélectionné par BELTOISE EVOLUTION, qui servira les repas sur place et appliquera les consignes de sécurité sanitaire relatives au site. Cette disposition pourra évoluer vers le retour à l'utilisation des restaurants habituels de proximité en fonction de l'évolution de la pandémie et des dispositions en réglementant l'usage.

Disposant de grandes tables rondes qui, en temps normal accueillent de 8 à 10 convives, celles-ci seront disposées et espacées de manière à respecter les distances de sécurité, chacune d'elles n'accueillant plus désormais que 4 convives.

L'accès au buffet sera cadencé et régulé pour respecter ces mêmes distances qui seront, de plus, matérialisées par des traçages au sol.

Il appartiendra toutefois aux participants de faire preuve de responsabilité en conservant leur place, leurs couverts et en n'empruntant pas, par exemple, de verre usagé.

Toutes ces consignes leur seront rappelées avant d'ouvrir le buffet.

Les repas du Personnel qui prennent leur déjeuner sur site devront être pris dans la salle de réunion (étage) du local administratif (séparée du lieu de restaurant des participants extérieurs et inaccessible à ces derniers) en respectant toutefois les consignes de distanciation et de sécurité sanitaire. Les équipements nécessaires y seront transférés (micro-ondes, réfrigérateur, ...). Les tables et matériels utilisés seront désinfectés au moyen du spray disponible après chaque utilisation.

5. TRAITEMENT DES OBJETS, DOCUMENTS ECHANGES

A l'occasion de nos formations et événements, de nombreux objets ou documents peuvent être échangés, tels que :

- Stylos, blocs de papier
- Formulaire de questionnaires
- Document de synthèse d'évaluation de conduite
- Fiche d'évaluation de fin de stage
- Diplôme remis en fin de stage
- Auxquels il y a lieu d'ajouter l'émargement de la feuille de présence (indispensable) pour les formations

Tous ces objets ou documents peuvent être vecteurs de transmission du virus.

Aussi ces risques devront être réduits en :

- Demandant aux participants (mais aussi aux visiteurs) de venir, munis de leur propre stylo
- En passant au format électronique pour la plupart des documents : questionnaires gérés par un logiciel spécifique sur téléphone portable, documents envoyés en PDF post-formation
- En prévoyant un lavage des mains obligatoire avant et après la signature de la feuille d'émargement
- En conservant dans une bannette pendant une journée, les documents résiduels, avant traitement
- En portant les gants chaque fois que jugé nécessaire

Des précautions spécifiques seront énoncées au cas par cas pour la préparation des opérations événementielles (montage de PLV par des sociétés extérieures, etc...)

6. DESINFECTIONS REGULIERES :

Nos locaux ont toujours fait l'objet d'un nettoyage quotidien ou pour les véhicules, avant chaque utilisation.

Désormais, ces nettoyages seront renforcés par l'utilisation systématique de produits désinfectants spécifiques.

Les véhicules utilisés dans la journée feront l'objet, en outre, d'une désinfection supplémentaire pendant la pause de déjeuner, avec une insistance particulière sur toutes les surfaces de contact (volant, levier de vitesses, frein à main, rétroviseur, commandes, poignées de porte, etc...).



L'aspiration des intérieurs se fera au moyen d'aspirateurs munis d'un filtre approprié et avec rejet de l'air à l'extérieur du véhicule. Les aspirateurs portables seront proscrits parce que pas assez puissants et rejetant l'air sur le lieu d'aspiration.

Le site de Trappes dispose de toilettes à proximité immédiate de toutes les salles de cours ou de réunion. Celles-ci sont nettoyées et désinfectées quotidiennement. Mais ceci ne peut plus s'avérer suffisant : aussi toutes les toilettes seront dotées de sprays désinfectants et de lingettes dont l'usage sera recommandé aux utilisateurs avant et après toute utilisation.

Pour préserver l'intimité, nous ne pourrons pas affecter d'effectifs au contrôle du bon respect de cette procédure... mais nous sommes confiants dans les précautions que chacun souhaitera appliquer pour sa propre sécurité ainsi que dans le sens civique qui doit prévaloir en pareilles circonstances.

Enfin, bien que leur utilisation soit consécutive à un lavage des mains décontaminant, les appareils de séchage des mains à flux d'air seront condamnés et remplacés par des distributeurs de papier absorbant, lesdits papiers devant impérativement être jetés dans la poubelle adéquate après utilisation et non à même le sol comme il était autrefois assez fréquemment observé. Les poubelles correspondantes, étiquetées à cet effet, seront vidées deux fois dans la journée par un personnel formé à cet effet.



7. GESTION DES MATÉRIELS USAGÉS

Une attention particulière sera apportée au rassemblement et à l'élimination des matériels de protection usagés.

Des poubelles spécifiques seront installées et clairement repérées par un affichage distinctif à l'effet de recueillir ces matériels. Elles seront relevées deux fois par jour et disposeront de sacs plastiques munis d'un dispositif de fermeture qui n'expose pas le personnel de ramassage.

Ces sacs poubelles subiront une quarantaine de 24 heures, dans un lieu sécurisé (conteneur prévu à cet effet), avant enlèvement par les services concernés.

8. DEPLOIEMENT DES MESURES SUR NOS AUTRES SITES (17 et 69)

Toutes les mesures énoncées ici seront également de stricte application sur nos sites de Charente Maritime et de Région Lyonnaise, visant à une sécurité sanitaire maximale, sous la responsabilité directe des responsables des sites concernés, moyennant quelques adaptations éventuelles relatives à leur configuration et à leur gestion, sans pouvoir toutefois réduire le niveau général de sécurité visé par BELTOISE EVOLUTION.

9. DEPLOIEMENT DES MESURES LORS D'INTERVENTIONS SUR SITE CLIENTS OU SUR CIRCUIT LOUE

Il ne fait aucun doute que compte tenu de la qualité des clients et des partenaires de BELTOISE EVOLUTION, ceux-ci auront eux-mêmes édicté des règles de sécurité sanitaire applicables à leurs sites et à leurs visiteurs

Néanmoins il appartiendra au **formateur**, responsable de l'action de formation (en cas de pluralité de formateurs dans une seule formation, BELTOISE EVOLUTION désigne toujours explicitement un « **leader** » de la journée, responsable de la bonne exécution de la prestation), de vérifier que les règles locales sont au minimum au niveau des règles de BELTOISE EVOLUTION et de prévoir, si ce n'était pas le cas, en accord avec les responsables locaux, la mise en place des mesures supplémentaires que peut s'être imposée BELTOISE EVOLUTION, et/ou éventuellement spécifiques à son activité.

Si ce niveau ne peut être atteint, BELTOISE EVOLUTION s'interdira d'organiser ses activités de formation ou d'événements sur des sites non conformes, cette vérification étant opérée en amont de cette organisation.

Dans tous les cas, BELTOISE EVOLUTION respectera scrupuleusement les préconisations du Plan de Prévention éventuellement spécifique au site d'accueil.

Il sera néanmoins interdit de déroger :

- Aux conditions d'accueil et d'accès à nos formations (et événements)
- A l'application stricte des gestes barrière
- Aux règles de distanciation en salle, lors des formations théoriques, des repas ou des séances de simulateur
- Au port obligatoire du masque (et éventuellement des gants) à bord du véhicule, de la visière et de la charlotte dans les cas prévus
- Aux règles de désinfection des véhicules
- Aux règles de transfert d'objets et de documents et à la procédure d'émargement de la feuille de présence

Sur le point précis des repas des stagiaires et des formateurs ainsi que d'hébergement de ces derniers, BELTOISE EVOLUTION ne retiendra que les établissements garantissant un strict respect des mesures de sécurité sanitaire édictées par les Pouvoirs Publics pour la catégorie à laquelle appartiennent ces établissements. Faute de ces garanties sur la partie logistique de ses stages, BELTOISE EVOLUTION pourra, le cas échéant, les annuler et les reporter jusqu'à ce qu'une solution de sécurité satisfaisante puisse être identifiée.

10. GESTION DES SOUS-TRAITANTS

Tous les sous-traitants de BELTOISE EVOLUTION ainsi que toute société opérant des activités faisant l'objet de l'utilisation des installations et/ou infrastructures de BELTOISE EVOLUTION sont avertis des conditions requises pour l'exercice de leurs prestations dans le contexte présent et priés de confirmer par écrit leur engagement à respecter et faire respecter ces conditions, par leurs personnels et leurs propres sous-traitants, clients et visiteurs.

11. COMMUNICATION

Les mesures de sécurité sanitaire décrites ci-dessus ont été approuvées par le CSE de BELTOISE EVOLUTION (en sa séance du 30 avril tenue par visioconférence). Elles ont été communiquées au Personnel et ont fait l'objet d'une communication spécifique à tous ses clients, prospects, fournisseurs et partenaires.

BELTOISE EVOLUTION a mandaté l'organisme de vérification indépendant SOCOTEC pour effectuer une révision des mesures mises en place et en attester du respect et de l'efficacité. Dès obtention des résultats de l'audit, ceux-ci feront l'objet d'une communication à l'ensemble des partenaires de la société.



12. EVOLUTION

Ainsi que chacun a pu le constater au cours des semaines écoulées, en fonction de l'avancement de la connaissance relative au virus et de l'évolution de la pandémie, des consignes nouvelles sont régulièrement émises par les Pouvoirs Publics et peuvent appeler, le cas échéant, des modifications des mesures de sécurité sanitaire, objet de la présente note.

A ce jour, et depuis le 2 juin, BELTOISE EVOLUTION est en mesure d'exécuter tout type de stage de formation et, sous réserve d'examen, tout type d'événement, dans un strict respect des conditions édictées par les Pouvoirs Publics et de protection de son Personnel et de ses participants.

Les dispositions de la présente note resteront d'application stricte tant que la situation l'exigera. La levée éventuelle de tout ou partie de ces mesures fera l'objet d'une communication expresse à toutes les parties prenantes.

AVERTISSEMENT

TOUTES LES MESURES DE SECURITE SANITAIRE ENONCEES DANS CE DOCUMENT CONSTITUENT INEVITABLEMENT, POUR TOUS (PERSONNEL, STAGIAIRES, PARTICIPANTS A NOS EVENEMENTS, VISITEURS, SOUS-TRAITANTS, ...), DES CONTRAINTES NOUVELLES ET QUELQUEFOIS LOURDES.

ELLES NE SERONT TOUTEFOIS EFFICACES, POUR LA PROTECTION DE TOUS, QUE SI TOUS METTENT UN POINT D'HONNEUR A LES RESPECTER SCRUPULEUSEMENT.

C'EST DANS CET OBJECTIF QU'ELLES SERONT DIFFUSEES LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE A TOUTE PERSONNE APPELEE A FREQUENTER NOS SITES OU A PARTICIPER A L'UNE DES ACTIVITES DONT BELTOISE EVOLUTION A LA RESPONSABILITE EN DEHORS DE NOS SITES.

Beltoise
Evolution



BELTOISE EVOLUTION

Avenue des Frères Lumière

78190 – TRAPPES

01 30 51 23 23

REFERENTS COVID

Marc BODSON : Directeur Général

– 06 07 52 47 97 – mbodson@beltoise-evolution.fr

Martial LE MAITRE : Directeur d'Exploitation

– 06 60 50 23 26 – mlemaitre@beltoise-evolution.fr

